

TROPHEES MEDITERRANEE

2021-2022



Responsible Care[®]
Les outils RSE des industriels de la chimie

Santé



Sécurité



Environnement



Energie



Social



Concours organisé par France Chimie Méditerranée

POURQUOI ENGAGER MON ENTREPRISE DANS UNE DEMARCHE RESPONSIBLE CARE® ?



**AU FINAL,
AMÉLIORER SA
RENTABILITÉ ET
SON COMPTE
DE RÉSULTAT**

ETUDE BPI¹ :
« **90 %** des
entreprises
interrogées [TPE,
PME, ETI] déclarent
mener des **actions
RSE** »

¹ Etude BPIFRANCE : « Une aventure humaine. Les PME-ETI et la RSE »

Copyright - FRANCE CHIMIE



Crédit image : étude RSE 2018 TPE -PME-ETI BPI France

REGLEMENT

Préambule

Les Trophées Méditerranée « Responsible Care® » (RC®) sont un concours organisé par France Chimie Méditerranée Méditerranée qui récompense les initiatives en phase avec les 6 éléments de la charte RC® mondiale de l'industrie chimique dans la perspective de stimuler la performance globale de l'entreprise ; la charte Responsible Care® est reconnue dans l'annexe A de l'ISO 26000, norme internationale de la RSE.

Rappel des 6 éléments de la charte :

1. **Développer une culture d'entreprise** qui soutient de manière proactive une gestion sûre des produits chimiques.
2. **Protéger les personnes et l'environnement** par l'amélioration continue de nos performances tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
3. **Renforcer les systèmes de gestion des produits chimiques** en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation sur la sécurité des produits chimiques et de meilleures pratiques ayant un fondement scientifique, basées sur les risques et orientées sur le cycle de vie.
4. **Agir auprès de nos partenaires commerciaux** afin de promouvoir la gestion sûre des produits chimiques au sein de leurs propres activités.
5. **Impliquer les parties prenantes**, comprendre leurs préoccupations et répondre à leurs attentes relatives à l'amélioration de la sécurité de nos opérations et de nos produits, et à communiquer clairement sur notre performance et nos produits.
6. **Apporter notre contribution au développement durable** grâce à l'amélioration de nos performances, au développement des opportunités économiques, des technologies innovantes et d'autres solutions répondant aux défis sociétaux.

[Retrouvez les engagements RSE de la Chimie en France](#) **cliquez ici**

Art. 1 - Objectifs

Les Trophées Méditerranée « Responsible Care® » s'adressent aux adhérents de France Chimie Méditerranée Méditerranée signataires (ou en cours de signature) de la charte RC®. Ils ont pour objectif de récompenser, valoriser et inciter les industriels de la chimie à structurer et mettre en place des démarches, actions, réalisations remarquables, innovantes et collaboratives, sociétales et environnementales. :

Le référentiel DT 70 Responsible Care® et son **outil d'autodiagnostic** associé que France Chimie Méditerranée met gratuitement à la disposition des entreprises adhérentes est une source d'inspiration en **25 fiches pratiques pour déclencher des nouveaux projets RC® RSE** à présenter aux trophées. Il s'attache à fournir des recommandations simples et opérationnelles pour tous. Dans la version 2021, les aspects sociétaux et de dialogue vont notamment être plus développés que dans le DT70 de 2003 pour aider le plus grand nombre à **utiliser la RSE comme levier**

d'excellence opérationnelle (dialogue parties prenantes, RSE dans la chaîne de valeur, travailleurs en situation de handicap, égalité des chances, conditions de vie au travail ...)

Lien de téléchargement gratuit : [cliquez ici](#)

Ces trophées stimulent les démarches volontaires, développent une culture d'entreprise proactive et entraînent l'ensemble des personnes dans un comportement responsable et durable. Ils rendent visible et lisible la responsabilité sociétale de la chimie en France au cœur de l'action dans les territoires.

Art. 2 – Organisation des Trophées

FRANCE CHIMIE MÉDITERRANÉE, syndicat professionnel régi par la loi de 1884, déclaré à la Mairie de Marseille sous le numéro de matricule communal RC 46/C, dont le numéro SIREN est 449 792 837 000 14, siège social situé 2, rue Henri Barbusse 13001 Marseille, est l'organisateur des Trophées Méditerranée Responsible Care® qui se déroulent **du 1er juin 2021 au 1er mars 2022**.

Les Trophées Responsible Care seront remis **début 2022** à une date et heure et en un lieu qui seront précisés aux lauréats ultérieurement.

FRANCE CHIMIE MÉDITERRANÉE se réserve le droit de différer, d'annuler l'organisation et / ou la cérémonie de remise des Trophées, de ne pas remettre ou de réduire le nombre de Trophées, si les conditions requises pour le bon déroulement de l'opération ne sont pas remplies ou en cas de force majeure.

Art. 3 – Présentation des Trophées

Les Trophées nationaux RSE de la chimie « Responsible Care® » se déclinent en **cinq catégories**.

L'entreprise doit déposer un dossier par catégorie. Elle peut concourir dans plusieurs catégories et déposer autant de dossiers.

Trophée Santé : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à améliorer la santé des salariés, la qualité de vie au travail, la santé autour du site, les impacts santé liés aux produits.

Exemples de démarches : bonnes pratiques aux postes de travail, réduction des expositions, gestion des risques psychosociaux, changement de procédé ou substitution réduisant les impacts santé, etc.

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif)?

FICHE 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site	33
FICHE 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains	37
FICHE 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux	63
FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65
FICHE 14 – Contribuer au développement de filières plus durables (Aval)	69
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71

Trophée Sécurité : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à améliorer la sécurité des salariés, celle des installations et des riverains, celle des produits. Cette catégorie recouvre donc la sécurité au poste de travail et la sécurité des procédés.

Exemples de démarches : sécurité des procédés, ergonomie des postes de travail, changement de procédé ou substitution réduisant les risques, sensibilisation à un type d'accident, prévention du risque routier, etc.

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif)?

FICHE 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site	33
FICHE 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains	37
FICHE 6 – Garantir la sûreté industrielle	40
FICHE 11 – Renforcer la sécurité des produits	59
FICHE 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux	63

Trophée Environnement : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à réduire l'impact environnemental de l'entreprise, de son activité ou de ses produits.

Exemples de démarches : campagne de réduction des nuisances extérieures, réduction des consommations de ressources (matières premières, eau, etc.), prise en compte du transport, écoconception, intégration des installations dans le paysage ou la communauté, etc.

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif)?

FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
FICHE 9 – S'engager dans une démarche d'économie circulaire	50
FICHE 10 – Préserver la biodiversité	53
FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71

Trophée Energie : ce trophée récompensera les démarches, actions, qui visent à réduire l'empreinte carbone - consommations, efficacité, équilibre du mix énergétique, mise en place d'ISO 50001 avec des solutions de moindre impact (climat, environnement, ...).

Exemples de démarches : production ou utilisation d'énergie renouvelable, réduction de sa consommation énergétique de manière astucieuse, intégrer les enjeux de justice climatique dans sa réflexion sur l'énergie etc.

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif)?

FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
FICHE 9 – S'engager dans une démarche d'économie circulaire	50
FICHE 15 – Développer les achats responsables (en amont)	71
FICHE 22 – Innover pour répondre aux objectifs de développement durable	95
FICHE 23 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique	98

Trophée Sociétal : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations *globales ou transverses* visant à mettre l'humain au centre des actions et décisions de l'entreprise¹

¹ **Gouvernance** (associer des parties prenantes à la gouvernance, actions de transparence ou de dialogue, ...); **Les droits de l'homme** (vigilance, complicité, discrimination, ...); **Les relations et conditions de travail** (capital humain, protection sociale, dialogue...); **La loyauté des pratiques** (corruption, concurrence loyale, promotion de la RSE dans la chaîne de valeur ...); **Les questions relatives aux**

Exemples de démarches volontaires : partenariats/dialogue avec une partie prenante, intégration locale, action d'intérêt général, la place du handicap dans l'entreprise, la lutte contre la discrimination, actions anti-corruption etc.

Conseil : Où trouver des idées dans le DT70 Responsible Care RSE par exemple (non exhaustif)?

FICHE 14 – Contribuer au développement de filières plus durables (en aval)	69
FICHE 15 – Développer les achats responsables (en amont)	71
FICHE 16 – Garantir l'éthique des affaires.....	75
FICHE 17 – Gérer la confidentialité et la sécurité des données	78
FICHE 18 – Connaître et hiérarchiser ses parties prenantes	83
FICHE 19 – Engager les collaborateurs et animer le dialogue social	85
FICHE 20 – Dialoguer avec les parties prenantes externes clefs	87
FICHE 21 – Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans la chaîne de valeur	89
FICHE 24 – S'impliquer auprès des communautés et participer au développement local	101
FICHE 25 – Promouvoir la diversité et garantir l'égalité des chances	104

Codification du fichier électronique de dossier de candidature

Les fichiers transmis devront tous adopter la même codification, incluant le code de la catégorie, l'identification de l'origine régionale, le Nom de l'entreprise et les numéros en cas de remise de plusieurs dossiers dans la même catégorie. Les codes utilisés à partir de 2020 sont :

- Les codes catégorie sont : San_, Séc_, Env_, Ener_, Soc_
- Le code abréviation de la région : Med

Exemple :

- San_MED_Arkopharma_N°1

Les entreprises lauréates se verront remettre un trophée, à l'exclusion de tout autre gain notamment financier.

Il sera décerné un trophée par catégorie, sauf décision spéciale du Jury qui pourra souhaiter récompenser plus d'une réalisation par catégorie ou, a contrario, ne pas décerner de trophée, faute de réalisation le méritant.

Le Jury se réserve la possibilité de décerner un « prix coup de cœur » pour un dossier particulièrement remarquable qui n'aurait pas été récompensé dans l'une des cinq catégories.

FRANCE CHIMIE MÉDITERRANÉE se réserve la faculté de transférer un dossier d'une catégorie vers une autre qui lui semblerait plus adéquate.

Art. 4 – Participation aux Trophées

La participation aux Trophées Méditerranée « Responsible Care® » est gratuite.

Sauf volonté contraire exprimée par les entreprises, leur dossier de candidature régionale sera transmis à France Chimie pour concourir aux trophées nationaux du « Responsible Care® » 2022.

Cette participation aux trophées nationaux est également gratuite.

consommateurs (Pratiques loyales en matière d'information, Protection de la santé et sécurité des consommateurs, Accès aux services essentiels, Éducation et sensibilisation...); **Les communautés et le développement local** (implication auprès des communautés, investissement dans la société, création d'emploi et de compétences, accès à la technologie, ...)

4.1 - Participants

Peuvent participer aux Trophées Méditerranée « Responsible Care® » les entreprises ou établissements ayant le statut d'adhérent de France Chimie Méditerranée, et signataires (ou en cours de signature) de l'engagement « Responsible Care », au niveau national ou international (« Global Charter »).

4.2 - Dossier de candidature

Pour participer, l'entreprise doit retourner un dossier de candidature constitué, dans un souci de clarté et de cohérence, selon la trame jointe en annexe.

Le dossier pourra également comporter des annexes telles que des photographies, des présentations powerpoint, chartes, vidéos (sous réserve de la détention par l'entreprise des droits nécessaires) ou de tous autres éléments permettant au jury d'apprécier la démarche engagée par l'entreprise (indicateurs qualitatifs, quantitatifs...), Cf. les critères d'évaluation art.6.

Le dossier de candidature devra être au format « pdf », ne devra pas excéder 5 Mo et dix (10) pages au format A4 par entreprise. Si l'entreprise le souhaite, elle est invitée à joindre le résultat visuel de son auto-diagnostic RSE (à réaliser sous Excel) afin d'expliquer la place du projet soumis au concours dans sa démarche de RSE.

Le dossier devra inclure une « fiche résumé » au format A4 dont la trame est également en annexe. France Chimie Méditerranée attire l'attention des candidats sur le fait que, dès réception, cette fiche pourra servir de document de base à toutes les actions de communication ultérieures de France Chimie Méditerranée et de France Chimie, notamment dans la valorisation des contributions de l'industrie chimique en France au développement durable.

Nous vous invitons à remplir votre dossier de manière collaborative dans l'entreprise pour enrichir votre dossier de différentes expertises et croiser des regards à la fois techniques et communicants.

Chaque entreprise concourante dont le dossier sera valide se verra remettre, sur demande, une attestation de participation.

Les dossiers de candidature sont conservés pendant dix ans.

4.3 - Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers seront à transmettre à France Chimie Méditerranée **au plus tard le 30 novembre 2021** par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante : valerie.claverin@chimie-med.fr .

Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux modalités prescrites dans le présent règlement et/ou non retourné dans le délai ci-dessous indiqué, sera considéré comme invalide.

Art. 5 – Composition du Jury

Les Trophées Méditerranée « Responsible Care® » sont décernés par un jury composé :

- de représentants des parties prenantes (associations, administrations, institutions) (3 membres minimum) ;
- de représentants de France Chimie Méditerranée (1 à 2 membres).

Cette composition est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée en fonction des disponibilités des membres sollicités.

Art. 6 - Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués par le jury selon les critères suivants :

1. Clarté et effort de présentation ;
2. Rapport résultats obtenus / budget alloué ;
3. Aspect remarquable et exemplaire du projet;
4. Originalité de la démarche / le côté innovant ;
5. Place du projet dans la démarche RSE de l'entreprise
6. Implication des parties prenantes dans le projet :
 - la direction / gouvernance ;
 - des salariés / transversalité ;
 - des parties prenantes externes (riverains, associations, écoles, communauté locale, ...)
7. Aspect reproductible et transférable de la démarche à d'autres industriels pour permettre les échanges de bonnes pratiques

L'atteinte d'objectifs réglementaires (une mise en conformité, par exemple) ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un dossier ou être un critère d'évaluation, sauf à mettre en avant une démarche remarquable, exemplaire ou innovante, permettant d'atteindre ces objectifs.

Art. 7 - Communication autour des Trophées régionaux « Responsible Care® »

Les Trophées Méditerranée « Responsible Care® » décernés par le jury seront remis aux entreprises lauréates à l'occasion d'une cérémonie dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Les entreprises nominées pourront être invitées à y présenter leur dossier sous forme d'une brève communication pouvant s'appuyer sur un diaporama de quelques diapositives.

Les entreprises nominées pourront y associer leur personnel, ainsi que des représentants de leur Groupe, des élus locaux, inspecteurs des installations classées, presse spécialisée, etc., dans le but de démontrer et promouvoir leurs actions en matière de protection des personnes et de l'environnement, leur engagement dans la démarche « Responsible Care® » et leur image. Rappelons que l'objectif du RC® est de créer de la confiance dans les industriels de la chimie.

Les entreprises dont les dossiers ont été retenus, s'engagent à participer aux opérations de communication qui contribuent aussi à la promotion de la démarche « Responsible Care® ».

Toute défaillance, refus ou empêchement des lauréats ne donnera lieu à aucune contrepartie et n'entraînera aucune remise en jeu de trophées.

Art. 8 – Traitement des données personnelles

En remplissant et en retournant le dossier de candidature, le contact de l'entreprise participante déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles fournies à France Chimie Méditerranée. Il est informé que l'ensemble des données à caractère personnel le concernant collectées et enregistrées dans le cadre des Trophées nationaux « Responsible Care® » sont nécessaires à la prise en compte de la candidature de l'entreprise. Les informations recueillies via ce dossier font l'objet d'un traitement et seront

utilisées à des fins de communication non commerciale par France Chimie Méditerranée et ses membres actifs si l'entreprise participante l'a accepté.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par les lois du 6 août 2004 et du 20 juin 2018, et au Règlement européen n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD) le contact de l'entreprise participante dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux informations personnelles le concernant et qui figureraient sur tout fichier à l'usage de France Chimie Méditerranée. Ce droit s'exerce en écrivant à : Délégué à la protection des données - France Chimie Méditerranée, 2 rue Henri Barbusse 13241 Marseille CEDEX 01.

Art. 9 - Consultation et dépôt du règlement

Ce règlement est consultable aux horaires ouvrables, auprès de France Chimie Méditerranée, domiciliée, 2 rue Henri Barbusse 13241 Marseille CEDEX 01 ou par courrier gratuitement (timbre remboursé au tarif lettre verte 20 g maximum).

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles.

Art.10 – Acceptation du règlement

La participation aux Trophées Méditerranée « Responsible Care® » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Art.11 – Droit applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à l'organisation et/ou l'attribution des Trophées France Chimie Méditerranée « Responsible Care® » et/ou au présent règlement devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum d'un mois à compter de l'annonce des lauréats des Trophées (date de la cérémonie) et sera tranchée en dernier ressort par France Chimie Méditerranée.

Dans l'hypothèse où le différend ne trouverait aucun compromis ou solution amiable, il est fait attribution de compétence exclusive au Tribunal judiciaire de Marseille.

Annexe 1 – Composition du dossier

Titre du projet

Nom Entreprise
Groupe d'appartenance le cas échéant
Adresse

Contact (prénom, nom)
Fonction
Adresse mail + téléphone

Choisir une catégorie :

- Sociétale
- Santé
- Sécurité
- Environnement
- Energie

- Grand groupe
- ETI
- PME/TPE

Sous-titre : caractéristique principale

L'entreprise

Présentation de l'entreprise : date de création, activité/métier, taille (effectif / CA), implantations/nombre de sites en France et/ou à l'étranger, périmètre concerné par le projet...

CONTEXTE, OBJECTIFS ET LIVRABLES DU PROJET

Mettre en regard les objectifs poursuivis et les livrables :

1. à quelle attente le projet répond-il ?
2. quel est le problème résolu par le projet ?
3. sur quel périmètre et combien de personnes cela mobilise ?
4. faire ressortir le caractère remarquable du projet et en quoi il est reproductible Cf. art 6 pour les critères d'évaluation

La mise en œuvre/déroulé du projet

- Description des étapes du projet :
 - o où étaient les difficultés rencontrées ?
 - o où étaient les effets leviers rencontrés (les accélérateurs / facilitateurs) ?
- Un zoom sur les ressources associées (les personnes associées, le budget, partenariats ...)

Les résultats

Financiers et extra-financiers

Quantitatif et qualitatif :

- ce qu'ont gagné la société et les participants au projet à l'issue de la démarche ;
- en quoi la démarche a été collaborative ?

En termes d'organisation du travail :

- o ce projet vous a-t-il permis de « décroïsonner » (créer du lien entre les personnes de différentes expertises) ?
- o vous a-t-il permis de mettre en place un nouveau mode de travail que vous allez conserver à l'avenir ?
- o résultat en termes de comportement, d'évolution culturelle, de gouvernance, de dialogue parties prenantes ... (voir les 6 chapitres de la charte RC ®)

Résultats en termes d'améliorations HSE grâce à des indicateurs ; nombre de salariés impliqués, nombre d'accident évités, quantité de pollution prévenue.

Global Compact (optionnel) : ODDs

Selon vous, à quels objectifs du développement durable (ODDs) de l'ONU répond votre projet ?

Coller ici les **carrés correspondants** (lien) selon ce format :



Annexe 2 – SYNTHÈSE DU PROJET

Titre du projet	Contact (prénom, nom) Fonction Adresse mail + téléphone
Nom Entreprise Groupe d'appartenance le cas échéant Adresse	Choisir une catégorie <input type="checkbox"/> Sociétal <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Grand groupe <input type="checkbox"/> ETI <input type="checkbox"/> PME/TPE

Sous-titre : caractéristique principale

L'entreprise / Secteurs d'activités
Présentation rapide de l'entreprise : date de création, activité/métier, taille (effectif / CA), implantations/nombre de sites en France et/ou à l'étranger, périmètre concerné par le projet, etc.

Visuels, schémas ou photographies
Photos ou images représentant / symbolisant le projet ou/et ses bénéfices.

OBJECTIFS ET LIVRABLES DU PROJET

Insister sur les éléments remarquables du projet.

Mettre en regard les objectifs poursuivis et les livrables.

Faire ressortir le caractère remarquable du projet et en quoi il est reproductible.

Cf. art 6 pour les critères d'évaluation.

Global Compact (optionnel) : ODDs

Selon vous, à quels objectifs du développement durable (ODDs) de l'ONU répond votre projet ?

Coller ici les **carrés correspondants** ([lien](#)) selon ce format :

